

Tarifs applicables au 23 mai 2025

## TRANSACTION – VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 4500 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 € : 8 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 € : 7 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 200 000 € : 6.5 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 300 000 € : 6 % TTC du prix de vente
- Pour un prix de vente compris entre 300 001 € et 450 000 € : 5 % TTC du prix de vente
- Au-delà de 450 001 € : 4.5 % TTC du prix de vente

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### Honoraires à charge du bailleur :

- Visite(s) - constitution du dossier - rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1)
- Etat des lieux d'entrée et de sortie : 3€ TTC par mètre carré de surface habitable (1)

### Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- Visite(s) - constitution du dossier - rédaction de bail : 8 € TTC par mètre carré de surface habitable (1)
- Etat des lieux d'entrée et de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable (1)

(1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

\* pour la location d'un garage, d'un box ou d'un parking : forfait de 150 € TTC par partie.

